



Canoë-Kayak Club d'Auray

Auray le 14 mars 2019

Cher adhérent,

Le 26 janvier 2018 le CKC Auray a validé de nouveaux statuts, permettant la création de la section Roz'Alré pour la pratique du canoë bus à destination des personnes étant atteinte du cancer du sein. A la demande des bénévoles impliqués dans cette activité, une grande autonomie leur a été donnée :

- mise à disposition d'un volontaire en service civique pendant 1 an,
- délégation de compétence d'encadrement sportif,
- liberté d'organisation,
- comptabilité et compte bancaire séparés,
- adaptation des licences et de la cotisation à cette phase de démarrage,
- investissement du Codir dans les demandes de subventions publiques.

En contre partie, il leur a été demandé quelques règles de gestion, d'éthique et de solidarité dans le fonctionnement de la section :

- Le partage de la cotisation restante après paiement de la licence
- La nomination d'un membre de la section au comité directeur afin de maintenir la communication et la concertation
- Un point trimestriel sur les activités et les finances de la section, dont le club reste juridiquement responsable.

Le 20 février 2019, les bénévoles de Roz'Alré ont indiqué au comité directeur :

« qu'ils ne poursuivront plus leur bénévolat au sein de la section, au motif d'un manque d'autonomie ressenti par ses membres, d'un trop grand écart concernant les valeurs devant présider à l'activité et d'une tutelle du club sur la section estimée comme trop contraignante. Ils indiquent en outre qu'ils créent une association dont l'objet sera le pagayage des personnes atteintes par le cancer du sein ainsi que toute autre maladie chronique »(courriel du 21/02/2019)

C'est avec regret que nous avons reçu cette décision, nous pensions avoir tout mis en œuvre pour que le projet soit une réussite dans le cadre du sport-santé.

Le 6 mars 2019, Evelyne Combes, présidente du CDCK56, a organisé une médiation et les représentants de Roz'Alré ont maintenu leur volonté de scission.

Le comité directeur a acté et accepté leur libre décision. Il ne s'y opposera pas, et souhaite que cette scission se fasse sans heurts. La scission va donc s'accompagner :

- Du transfert à la nouvelle structure du matériel propre à l'activité de Roz'Alré. Le financement de ce matériel a été fait exclusivement sur des fonds collectés par la section auprès d'organismes publics et privés.

.../...

.../...

- Du désengagement du CKC Auray de tous les engagements pris au nom de Roz'alré auprès des organismes privés et/ou publics. Soit par un transfert sur la nouvelle structure, soit par l'apurement des dossiers avant clôture des comptes de la section.
- Du versement à la nouvelle structure du solde bancaire après clôture des comptes.

Pour ne pas différer la reprise de l'activité des licenciées Pink Ladies, le comité directeur réuni le 13 mars 2019 a décidé :

- **de procéder au transfert du matériel à la nouvelle structure par contrat de vente à l'Euro symbolique.**
- **de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 24 Avril 2019 à 19h pour faire valider la scission et ses aspects financiers.**

Il est important que tous les adhérents du CKC soient informés. Si vous aviez une objection à l'application de ce qui précède, nous vous demandons de nous en informer par retour mail.

Le Comité Directeur du C.K.C. Auray